

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RÉSEAU DE BUS FRANCILIEN DE LA RATP -
(N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 70

présenté par
M. Millienne

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 16 :

« c) La deuxième occurrence du mot : « de » est remplacée par les mots : « des missions d'un » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel